

ASSEMBLÉE ANNUELLE



AVIS DE CONVOCATION

Assemblée annuelle

Promutuel Centre-Sud, société mutuelle d'assurance générale, ci-après désignée « la Société », convoque ses membres-assurés à son assemblée annuelle qui se tiendra le :

23 MARS 2022 À 18 H

En mode virtuel uniquement

INSCRIPTION OBLIGATOIRE

Pour y participer, les membres-assurés doivent s'inscrire en communiquant avec la Société au **1 877 799-8844, poste 3250**, ou par courriel à lucie.gaillard@promutuel.ca au plus tard le **18 mars 2022 à 16 h**.

OU

Pour y participer, les membres-assurés doivent s'inscrire en remplissant le formulaire d'inscription disponible en [clicquant ici](#), au plus tard le **18 mars 2022 à 16 h**.

Il est à noter qu'une adresse courriel est nécessaire pour accéder à la plateforme virtuelle et bénéficier d'un droit de vote.

ASSEMBLÉE ANNUELLE

Outre les sujets usuels, l'assemblée annuelle aura pour objet de soumettre aux membres pour adoption le Règlement 2022-1 – Modifiant le Règlement N° 1 (2019) – Règlement intérieur spécifique afin de réduire le nombre d'administrateurs à neuf (9). Consultez la [résolution spéciale](#) et le [règlement](#) proposé.

SIÈGES EN ÉLECTION

Sous réserve de l'adoption du Règlement 2022-1, trois (3) sièges du secteur 2 (Coaticook-Sherbrooke) seront à pourvoir au conseil d'administration de la Société.

Tout membre-assuré désirant combler un siège d'administrateur doit transmettre à la Société, au plus tard le dixième (10^e) jour avant l'assemblée, soit le **14 mars 2022 à 16 h**, le bulletin de mise en candidature, les déclarations d'intérêts et d'éligibilité ainsi qu'un curriculum vitae. Tout envoi est fait à l'adresse lucie.gaillard@promutuel.ca où il peut également s'adresser pour se procurer les documents de mise en candidature ci-dessus. Passé ce délai, aucune candidature ne sera acceptée.

En conformité avec le règlement intérieur commun des sociétés mutuelles, tout membre peut se faire représenter par une autre personne en déposant électroniquement auprès du secrétaire de la Société, au plus tard le **22 mars 2022 à 12 h**, un formulaire de procuration dûment rempli, disponible auprès du secrétaire. Dans le cas d'une personne morale, elle doit joindre au formulaire de procuration une copie de la résolution de son conseil d'administration désignant son représentant. Un procureur ou un représentant ne peut représenter qu'un seul membre.

Il y aura un tirage de prix de présence en mode virtuel.